

HIPPODROME DE VINCENNES
WEEK-END PRIX D'AMERIQUE RACES
REUNIONS DES 30 ET 31 JANVIER

Pour tenir compte des consignes sanitaires, aucune dérogation ne sera apportée au cahier des charges en vigueur pour l'organisation des courses depuis le 15 décembre 2020 (pièce jointe).

Personnes autorisées sur l'hippodrome :

Les entraîneurs ayant un partant doivent impérativement transmettre la veille de la réunion **avant 18H00 (dernier délai)** par mail à l'adresse presence.vincennes@gthp.org, les coordonnées (nom, prénom et téléphone) des personnes autorisées conformément au cahier des charges, à savoir :

- l'entraîneur ou son représentant
- le lad
- le propriétaire (porteur de couleur, gérant ou manager de l'écurie).

Si un entraîneur ou un propriétaire a plusieurs partants, il n'est pris en considération qu'une personne.

Les personnes non déclarées la veille ne seront pas autorisées à rentrer sur l'hippodrome.

Rappel : les conjoints et les enfants de professionnels ne sont pas admis.

Les personnes de l'entourage du propriétaire (conjoint, famille, associés, porteurs de parts,...) ne sont pas admises et ne peuvent être acceptées comme représentant du propriétaire ou représentant de l'entraîneur.

La présentation de la carte professionnelle sera exigée lors du contrôle.

Vestiaires :

L'accès au vestiaire est uniquement réservé aux personnes autorisées à monter lors de la réunion ou celles utilisant les vestiaires (entraîneurs).

Les mesures sanitaires imposées à toute personne autorisée à monter au cours d'une réunion de courses (ou utilisant les vestiaires de l'hippodrome) sont inchangées (Test COVID 19 négatif daté de moins de 10 jours + questionnaire santé).

Contrôle de température :

Par ailleurs, un contrôle de température par thermomètre frontal sera effectué sur toute personne autorisée à être présente sur l'hippodrome.

Toute personne dont la température corporelle excède 38 degrés ne doit pas être admise sur l'hippodrome. Toute personne refusant de se soumettre à un contrôle de température ne doit pas être admise sur l'hippodrome.

Remarques diverses :

- L'accès au restaurant à usage professionnel (AFASEC) est **uniquement** réservé au personnel des écuries, aux jockeys et aux entraîneurs.
- Seuls les chevaux prenant part au programme de la réunion sont autorisés à stationner sur l'hippodrome.
- Les chevaux non inscrits au programme ne pourront accéder à la piste. **Aucun cheval ne sera autorisé à travailler sur l'hippodrome avant le début ou après la réunion.**
- Pour des raisons de sécurité et de capacité d'accueil, les boxes à l'Hippotel sont réservés aux chevaux inscrits au programme des réunions du 30 et du 31 janvier 2021.

PARIS, le 26 janvier 2021

Le Directeur Technique
Guillaume MAUPAS